

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Résen
au
Monite
belge



16119901

Tribunal de Commerce du Hainaut

- Division Charleroi -

ENTRÉ
LE **16 AOUT 2016**

Le Greffier
Greffé

N° d'entreprise : **0874.273.668**

Dénomination

(en entier) : **EURO GLASS CENTER**

(en abrégé) : **E.G.C.**

Forme juridique : **SOCIETE ANONYME**

Adresse complète du siège : **Avenue du Marquis, 10 6220 Fleurus**

Objet de l'acte : Démission - Nomination

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

Est tenue ce jour, le 25 juillet 2016, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires au siège social de la société.

Bureau

La direction et la supervision de l'assemblée générale est assurée par le bureau, qui est composé comme suit :

- le président : WALLINDUSTRIES S.A., dont le siège social est sis Avenue du Spirou n°32 à 6220 Fleurus, Belgique, et dont le représentant permanent est Monsieur STRAZZANTE Joseph.
- le secrétaire : ELESIA S.P.R.L., dont le siège social est sis Allée Marie-Louise n° 8 à 4121 Neupré, Belgique, et dont le représentant permanent est Monsieur SALVADOR Lucien.
- le scrutateur : TWO P MANAGEMENT S.A., dont le siège social est sis Chaussée de Gilly n°299 à 6220 Fleurus, Belgique, et dont le représentant permanent est Monsieur STRAZZANTE Joseph.

Composition de l'assemblée générale

L'assemblée générale est composée des actionnaires présents ou représentés, dont les noms, prénoms et adresses sont repris dans la liste de présence déposée auprès du bureau. Cette liste de présence mentionne également le nombre d'actions dont chaque actionnaire/associé déclare disposer.

La liste de présence en question est contresignée par les membres du bureau qui en attestent ainsi de l'exactitude. Elle sera annexée au présent procès-verbal, en même temps que les procurations des personnes représentées.

Exposé du président

Le président expose ce qui suit :

I. La présente assemblée générale a été convoquée en vue de délibérer de l'ordre du jour suivant :

1. Démission d'administrateurs et des administrateurs-délégués ;
2. Nomination d'un nouvel administrateur et administrateur-délégué.

II. Étant donné que l'ensemble des actions sont représentées et que tous les administrateurs sont présents ou se sont désistés, les formalités de convocation ne doivent pas être établies.

III. Tous les actionnaires présents ou représentés se sont conformés aux conditions d'accès à l'assemblée générale.

IV. Tous les actionnaires ont pris connaissance ou ont pu prendre connaissance des pièces mises à leur disposition conformément au Code des sociétés.

Constatation de la validité de l'assemblée

L'assemblée constate qu'elle est valablement constituée et habilitée à délibérer et qu'elle peut valablement se prononcer sur l'ordre du jour qui lui est soumis.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 26/08/2016 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité des voix. Chaque action donne droit à une voix.

Délibération des points à l'ordre du jour

1. DÉMISSION D'ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATEURS-DÉLÉGUÉS

L'assemblée générale prend acte de la démission des fonctions d'administrateurs et d'administrateur-délégué présentées par la société TWO P MANAGEMENT S.A., dont le siège social est sis Chaussée de Gilly n°299 à 6220 Fleurus, Belgique, et dont le représentant permanent est Monsieur STRAZZANTE Joseph. Cette démission prend cours à partir du 25 juillet 2016.

L'assemblée générale prend acte également de la démission des fonctions d'administrateurs et d'administrateur-délégué présentées par la société ELES A SPRL., dont le siège social est sis Allée Marie-Louise n°8 à 4121 Neupré, Belgique, et dont le représentant permanent est Monsieur SALVADOR Lucien. Cette démission prend cours à partir du 25 juillet 2016.

Cette décision est prise à l'unanimité.

2. NOMINATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR ET ADMINISTRATEUR-DÉLÉGUÉ

L'assemblée décide de nommer en tant que nouvel administrateur et administrateur-délégué Monsieur SCAGLIOLA Giovanni, domicilié Place Carnot n°5 à 08600 Givet, France.

Son mandat prendra cours le 25 juillet 2016, en continuité des mandats exercés par les sociétés TWO P MANAGEMENT S.A et ELES A SPRL et prendra fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de mai deux mille dix-sept. Conformément aux statuts, chaque administrateur-délégué est autorisé à poser tout acte de gestion et à représenter la société.

La fonction d'administrateur-délégué sera exercée à titre gratuit.

Cette décision est prise à l'unanimité.

Dispositions finales

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée.

Fait aux lieux et dates indiqués et après approbation de l'assemblée générale, signé par les membres du bureau et les actionnaires qui en ont fait la demande.

WALL INDUSTRIES S.A.,
Administrateur,
Représentée par son représentant permanent,
Monsieur STRAZZANTE Joseph.